



Plainte pour détournement/Procédure?

Par **licencie**, le **03/04/2013** à **13:44**

Bonjour, rnJ ai étais licencié pour faute grave, le motif étais la disparition de certaine remises en banque.rnrnJ'étais responsable de se magasin, je pensais tous d'abord a une erreur comptable puis en faisant des recherches ses remises n'avait effectivement belle et bien disparu.rnJ'ai ensuite penser a ma gérante qui passer récupérer des remises en magasin(peu être ne l'avait elle pas signaler a la comptable tous simplement).rnrnQuand j ai eu l entretien préalable et que j ai parler de ses caisses qu elle prenais: j ai étais traiter de menteuse!!rnC'est la que je me suis dit y a un problème.rnrnJe vous remet dans le contexte, les banques étais entreposer le soir dans un bureau(tiroir sans serrure ou casier plastique ou panier ou bien boite a chaussure).rnCe bureau etais une salle de pause, mais aussi une réserve, salle pour les entretien...rnTous entrer et sortait de cette réserve, même les clients qui se retrouver a récupérer qui est entrer la par erreur.rnrnJe faisais comme je pouvais car on avait pas de coffre.rnPour aller a la banque ce que je n'avais jamais le temps de faire étant donné la masse de travail en magasin et le manque de personnel.(remplacer souvent par des stagiaire qu il fallait souvent former pour une semaine maxi)rnrnElle s'accumuler dans le bureau puis quand j avais un peu de temps, j en prenais 3 ou 4 pour les amener a la banque et je ferais suivre les reçu a la comptable.rnJe pouvais en prendre plus car sinon a la banque il tirer un peu la gueule vu le monde en caisse.rnrnLe jours de mon licenciement il m'on précisé qu il manquer 6000 euros de caisse en l'intervalle de 5 mois ce qui m'a parut bizarre car jme suis dit que fait la comptable??rnrnPuis 1 semaine après mon licenciement me voila convoqué par un inspecteur du service financier de la gendarmerie.rnJe répond a ses questions, il prend empreinte et photo puis je repars.rnrn6 mois plus tard je reçois un appel de ce même inspecteur qui me convoque pour la même histoire alors j'y retourne.rnCette fois ci ce n'étais plus une plainte contre X mais une plainte nominative.rnrnDe plus du il m'accusais du cambriolage du coffre qui avais eu lieu 10 mois après mon arrivé(il contenait 5000euros).rnDepuis le coffre n'avait pas étais remplacer.rnrnL'inspecteur me dit que la il m'accuse d'avoir volé 32000 euros un chiffre qui fait tourner la tête!!rnrnJ'étais choquer, puis il

m'a poser des questions sur mes jours travail ou période de congé, planning des deux dernière années.rnrnHeureusement j avais mes feuilles de pointage sinon comment m en souvenir.rn(Je lui ai d'ailleurs fournis les copies de celles ci)rn rnA la suite de sa il m'a demander pourquoi l'argent ne disparaissent pas en mon absence(j'étais en congé 3 semaines en deux ans)rnPuis comment je pense que cette argent a disparu ce qui est inexplicable pour moi car même si la gérante prenait des sachets de remise elle n'a pas pris une tel sommes!!rnrnVoila, je suis sortit de la un peu abasourdie parce que venais d'apprendre.rnC'est bien la première fois qu on porte plainte contre moi pour du vol en 4 ans d'activité.rnrnQuand je pense comment il m'ont fait trimer, comment j ai remonter ce magasin en thermes de chiffre en me donnant a fond, les jours de repos ou je venais bosser, tous mon investissement tous sa pour sa!!!rnrnL'inspecteur ma dit a la fin soit je serais convoqué au tribunal ou bien c est lui qui me convoquera.rnIl m'a dit que contacter mon avocat sous une dizaine de jours.rnrnSavez vous comment sa va se passer?rnIl m'a demander les coordonné de la comptable.rnPensez vous qu il vont contacter ma banque pour fouiller mon compte car si c est le cas puis je éviter sa et leurs fournir moi même tous les relevés car la franchise c est la honte pour moi.rnJ arriverais plus a regarder ou appeler mon banquier!!rnS'avez vous combien dure la procédure et qu elle sont mes recours contre mon ex employeur a la suite de sa.

Par **licencie**, le **03/04/2013 à 13:45**

J avais oublier,rnMerci d'avance pour vos réponses.rnCordialement,

Par **moisse**, le **04/04/2013 à 18:33**

En l'état de votre exposé, et les nombreuses implications tant sous l'angle civil (licenciement) que pénal (vol et cambriolage) vous ne pouvez espérer obtenir grand chose ici.rnIl faut de toute urgence vous constituer avocat, lequel aura accès aux dossiers et en outre sera en mesure de les conduire.

Par **licencie**, le **04/04/2013 à 18:55**

Bonjour,rnOui j'ai pris contacte avec un avocat qui traite énormément d'affaire au prudhomme.rnJe vais le voir demain.rnPour le pénal je ne sais pas encore si je garde le meme avocats pour les deux affaires ou si j'essai de voir un avocat qui sera habitué a traiter ce genre de dossier.rnCar la je n'ai pas le droit de me loucher.rnMerci a vous pour vos conseils.rnCordialement,

Par **moisse**, le **04/04/2013 à 19:10**

Il me semble que l'aspect pénal l'emporte sur le civil.rnUn avocat pénaliste sera suffisamment informé pour effectuer la saisine du conseil des prudhommes et demander un sursit à statuer

en attendant la conclusion du dossier pénal.rnCette conclusion en votre faveur va fortement influencer le résultat civil, même si le pénal ne tient plus le civil en l'état.

Par **licencie**, le **04/04/2013** à **19:19**

Je savais pas que mon dossier prudhomme dépend de mon dossier au pénal.rnJe viens de l'apprendre merci :)rnIl est temps que je vois mon avocat car j ai vraiment aucune notion de tous sa.rnMerci